

Animateur :	Laurent Fouché
Membres présents :	Mme Véronique Autexier MM. Patrick Bourabier, Philippe Brandy Jean Guillen, Bruno Renon
Membre excusé :	Néant
Membre invité :	Néant
Membre absent :	Néant
Invité absent :	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil et formalités diverses
- Validation du PV précédent (PV n°6 du 31/08/2022)
- Les infos (décès, rétablissements, félicitations)
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Modification du calendrier des compétitions
- Report des rencontres

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Organisation des coupes départementales
- Etude des courriers reçus

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence.

Validation du PV précédent

Le PV n° 06 ([LIEN](#)) de la réunion de la commission des compétitions Séniors est approuvé sans modification.

Informations de l'animateur

Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Modifications du calendrier des compétitions

Suite au courriel de l'US Ma Campagne (dissolution du club), les membres de la Commission des compétitions « séniors » procèdent aux modifications suivantes :

Retrait de l'équipe de l'US Ma Campagne (D2 – Poule B)

Retrait de l'équipe de l'US Ma Campagne (D4 – Poule D)

Après exploitation de la demande de l'US Ma Campagne et en application de l'article 22.4 des règlements généraux du District, les membres de la Commission procèdent aux modifications d'accès en division supérieure.

Accès en D2 :

Chateauneuf US 1

Accès en D3 :

St Michel CS 2

Accès en D4 : Néant

Après exploitation des classements de la saison 2021/2022, il s'avère qu'aucune équipe rétrogradée en division inférieure (D4 → D5) ne peut bénéficier d'un « repêchage » en application de l'article 22.4 des règlements généraux du District.

Une seule équipe (FC St Fraigne 2 – D5 – Poule B) au titre de la saison 2021/2022 peut bénéficier d'une promotion.

Après avoir contacté téléphoniquement le Président du FC St Fraigne, celui-ci décline la proposition de la Commission des compétitions « séniors ».

Décision 01 : Les membres de la Commission homologuent ces accessions

2° - Report des rencontres

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
Division 2	0	ET.S Mornac – AS St Yrieix 2	17/09/2022	18/09/2022	15h00
Division 3	B	AM.S St Yrieix 3 – ES Linars 2	17/09/2022	18/09/2022	15h00

Décision 02 : Les membres de la Commission valident ces reports

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

3° - Organisation des coupes départementales

La commission des compétitions « séniors » informe les clubs que le 1^{er} tour des coupes départementales (Charente, District et Réserves) se déroulera les 05 et 06 novembre 2022

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

3° - Etude des courriers reçus

- Courriel du club de l'US Ma Campagne du vendredi 02 septembre 2022 – Dissolution du club – Pris note
- Courriel du club de l'ET.S Mornac du vendredi 02 septembre 2022. – Arrêté municipal interdisant les rencontres pour le samedi 17 septembre 2022 – Pris note
- Courriel du club de l'AM.S St Yrieix du mardi 06 septembre 2022 – Arrêté municipal interdisant les rencontres du 05 septembre au 16 octobre 2022 – Pris note
- Courriel du club de l'AS Claix du mardi 06 septembre 2022 – Demande de report de rencontre – Avis favorable du FC Roulet – Avis défavorable de la commission – Un courrier sera adressé par le responsable du Pôle compétitions
- Courriel du club du FC Genac-Marcillac-Gourville du mardi 06 septembre 2022 – Demande de changement de poule - Avis favorable de la commission
- Courriel du club de l'AM.S Puymoyen du mercredi 07 septembre 2022 – Demande d'intégration de l'équipe de l'AM.S Puymoyen 2 en D2 – Avis défavorable de la commission
Un courrier sera adressé par le responsable du Pôle compétitions

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 07/09/2022

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°06 du 31/08/2022	Validé	-	-
1	Modifications du calendrier des compétitions	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
2	Report des rencontres	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 15 septembre 2022 à 17h15

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

L'animateur
Laurent Fouché



Le Secrétaire de séance
Philippe Brandy

